

2020/0088

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 16

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. BAROCHE. RAVIDAT.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : EFFACEMENT DE DETTE SUITE COMMISSION DE SURENDETTEMENT.

Madame BAILLY, trésorière municipale, nous a adressé un courriel, en date du 27 octobre 2020, dans lequel elle indique qu'un dossier de surendettement de Monsieur et Madame BAIL Victorien ayant une facture cantine impayée en 2017, d'un montant de 106,15 euros, s'est soldé par un effacement de dette.

En conséquence, la trésorerie demande à ce que la commune délibère sur l'effacement de cette dette et d'émettre un mandat au compte 6542 (créances éteintes) au montant de 106,15 euros.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'effacement de la dette de Monsieur et Madame BAIL Victorien, pour un montant de 106,15 euros et prend acte de l'émission d'un mandat au compte 6542 pour le montant de la dette effacée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 11 DEC. 2020

